



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Appel à candidatures

Participation à l'application d'un protocole spatialement équilibrée pour étudier la population de palourdes dans le Bassin d'Arcachon en 2024

Dans le cadre de l'étude du stock de palourdes du bassin d'Arcachon qui sera réalisée en 2024, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine lance un appel à candidatures auprès des professionnels maritimes du Bassin d'Arcachon afin de sélectionner le professionnel et le navire qui permettront la réalisation des marées de prélèvement et d'observation du stock de palourdes.

Comment répondre à cet appel à manifestation d'intérêt :

Envoi des candidatures auprès du CRPMEM NA, jusqu'au 6 mars 2024 :

* par mail à cthomas@peche-nouvelleaquitaine.com

* ou par courrier : CRPMEM NA, 3 quai Jean Dubourg – 33120 ARCACHON.

Dossier de candidature :

Fournir les justificatifs permettant de répondre aux critères de sélection.

Renseignements auprès du CRPMEM NA par mail ou par téléphone au 07 86 64 82 04

Contexte

- ▶ Depuis 2000, le CDPMEM 33 organise des campagnes d'évaluation de la population de palourdes dans le Bassin d'Arcachon avec les scientifiques, afin de disposer d'indicateurs sur l'état du stock et de pouvoir en assurer la gestion durable (78 professionnels concernés – patrons et salariés).
- ▶ Depuis 2016, les scientifiques travaillent à l'élaboration d'une nouvelle méthode d'échantillonnage afin de réduire le nombre de points de prélèvements, tout en gardant la même fiabilité statistique des résultats.
- ▶ En 2020, Ifremer a été saisi par la DPMA pour déterminer les impacts éventuels sur le gisement, d'une modification de la taille minimale de capture de la palourde japonaise sur le Bassin d'Arcachon.
- ▶ Le projet ACOPALBA (2021-2022) a permis de déterminer la taille de première maturité sexuelle, sa variabilité spatiale et temporelle dans le bassin d'Arcachon, et de réaliser une synthèse sur l'historique des mesures de gestion de la pêche.
- ▶ A l'issue de ce travail, le CSTEP a donné en avril 2023, une réponse favorable à la demande de la profession d'abaisser courant 2024 la taille minimale de capture, en contrepartie de mesures de gestion complémentaires et de la poursuite des suivis sur la population de palourdes.
- ▶ La poursuite du suivi sur la population de palourdes en 2024 est un préalable nécessaire à l'entrée en vigueur de la baisse de la taille minimale de capture.

Objectifs du projet

- Mise en œuvre d'un protocole spatialement et expérimenter une diminution du nombre de stations de l'ordre de 15 % ;
- Faire un diagnostic sur l'état de santé de la population de palourde en 2024 et suivre son évolution par rapport aux suivis antérieurs ;
- Produire des indicateurs pour l'adaptation des mesures de gestion visant à favoriser une exploitation durable de la ressource ;

Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage sera proposé par les scientifiques et validé par le Comité de Pilotage, pour couvrir la zone d'étude.

La campagne durera environ 15 jours (environ 22 marées) réparties en 2 périodes sur les mois de mai et juin (période provisoire à confirmer : du 24 mai au 31 mai et du 7 juin au 13 juin). Certaines journées pourront compter 2 marées.

La campagne implique pour chaque marée la présence d'un ou deux scientifiques, deux pêcheurs professionnels, en plus de l'équipage du navire affrété pour la campagne.

Les prélèvements seront effectués depuis un navire professionnel (navire armé à la pêche ou barge ostréicole) affrété pour la campagne, à l'aide d'une benne Hamon (la benne est composée de deux parties : un godet piégeant 0.25m³ de sédiment et sa table de support servant à poser celle-ci lors de l'armement et de la récupération du sédiment).

Caractéristiques techniques du matériel embarqué

Le matériel se compose de deux parties : la benne proprement dite et une table support servant à poser celle-ci lors de l'armement et de la récupération du sédiment.

Poids de la benne = 400 kg

Poids de la table = 70 kg

Dimensions du godet : longueur 0,5 m ;

largeur 0,5 m ; hauteur 0,2 m

Dimensions de la benne

- Dimensions hors : hauteur 1,90 m
- Embase carrée de 1,55 m de côté
- La benne armée entraîne un dépassement de 0,5m sur l'un des côtés de l'embase

Dimensions de la table :

0,75m de hauteur ; 1,50m de large ; 1,25m de profondeur

Hauteur de dégagement :

Si l'on considère la hauteur de la table, la hauteur de la benne, et une vingtaine de cm de dégagement en-dessous de la benne ; pour la mise à l'eau, il est nécessaire d'avoir une hauteur totale de l'engin sur le pont d'environ 2,80 mètres.

La fune

La fune du bateau est amarrée directement au point d'attache de la benne. Il est conseillé d'avoir une fune d'un diamètre de 12 mm.



La benne est mécanique et le système de grutage doit être hydraulique.

Critères de sélection du professionnel

Les professionnels candidats devront répondre aux critères suivants et fournir, le cas échéant, les documents correspondants avec leur candidature :

► Critères liés à l'entreprise

- **Attestations d'assurance** couvrant **l'équipage professionnel et l'équipage des personnels spéciaux** ainsi que la cabane pour le stockage de la benne Hamon ;
- Mettre à disposition un local de rangement de la benne Hamon et du matériel de tri, entre les legs ;
- Critère de sélection supplémentaire mais non prioritaire : Mettre à disposition un vivier dans lequel on pourrait mettre des palourdes vivantes à stabuler pour des analyses génétiques.

▶ Critères liés au navire

- Navire professionnel (pêche ou ostréiculture) équipé d'une **grue hydraulique**, adaptée à une charge de travail de 500 kg sur le navire ;
- **Équipage professionnel** : 1 patron et 1 ou 2 matelots pour manœuvrer le matériel ;
- **Capacité d'embarquer au minimum 5 personnes** en plus de l'équipage professionnel (1 ou 2 scientifiques, 1 ou 2 pêcheurs professionnels, 1 ou 2 techniciens CRPMEM NA ou autre) qui seront déclarés en personnel spécial sur le permis de navigation ;
- **Permis de navigation en cours de validité** portant la mention **autorisant l'embarquement de 5/6 personnels spéciaux** ;
- **Cabine fermée** sur le navire permettant l'utilisation d'un ordinateur et la prise des mesures à l'abri ;
- Navire équipé de **matériel de géolocalisation**.

Le professionnel retenu devra vérifier si cette utilisation est couverte par les conditions d'exploitations existantes. Dans le cas contraire, une nouvelle expérience de stabilité devra être réalisée par le Centre de Sécurité des Navires.

▶ Critères liés au candidat

- Être détenteur des diplômes, brevets et formations de commandement valides et adaptés,
- Être à jour du paiement des CPO (Cotisations Professionnelles Obligatoires).

Autre

Le professionnel devra récupérer les 2 tables de tri, les tamis et cloches à la station Ifremer d'Arcachon avant le début de la campagne et les ramener à l'issue de l'étude.

Indemnisation

Chaque candidat devra proposer une indemnité journalière qui couvrira tous les critères ci-dessus. Cette indemnité s'appliquera pour toutes les marées.

Délai de réponse

Mercredi 6 mars 2024.

Étude des candidatures et Sélection : semaine 10